

**A faire 1 mois avant la manifestation**

## DÉCLARATION PRÉALABLE D'UNE VENTE AU DÉBALLAGE

(Articles L.310-2, L.310-5, R.310-8, R.310-9 et R.310-19 du code de commerce et articles R.312-1 et R.321-9 du code pénal)

### 1 – Déclarant :

NOM de l'ASSOCIATION : .....  
NOM, Prénom du Président de l'Association : .....  
N° SIRET : .....  
Adresse : .....  
Code Postal : ..... Ville : .....  
Téléphone : ..... @mail : .....

### 2 – Caractéristiques de la vente au déballage :

Adresse détaillée du lieu de la vente (terrain privé, galerie marchande, parking...) : .....  
.....  
.....  
.....  
Nature des marchandises vendues : .....  
.....  
Date et heure de début de la vente : .....  
Date et heure de fin de la vente : .....  
Durée de la vente (en jours) : .....

### 3 – Engagement du déclarant :

Je soussigné, auteur de la présente déclaration : (nom, prénom) ....., certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter les dispositions prévues aux articles L. 310-2, R. 310-8 et R.310-9 du code de commerce.

Le : ..... Signature :

*Toute fausse déclaration préalable de vente au déballage constitue un faux et usage de faux passible des peines d'amende et d'emprisonnement prévues à l'article 441-1 du code pénal. Par ailleurs, le fait de procéder à une vente au déballage sans la déclaration préalable ou en méconnaissance de cette déclaration est puni d'une amende de 15000€ (art. L.310-5 du code de commerce).*

### 3 – Pièces à joindre :

- Justificatif de l'identité du demandeur
- Copie du récépissé de déclaration du bureau de l'association ou extrait du registre du commerce et des sociétés s'il s'agit d'un commerçant ou d'une personne morale.

### 4 – Cadre réservé à l'administration :

Date d'arrivée : .....  
Recommandé avec demande d'avis de réception : .....  
Remise en Mairie : .....